

COMMUNE DE CEVINS

**NOTE DE SYNTHÈSE  
POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME - ASSAINISSEMENT ET  
POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

**I - ETAT INITIAL**

**A - LA GESTION DU RESEAU**

Les communes de Cevins, Saint Paul sur Isère et Rognaix font partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vernays qui assure la collecte, le transport et le traitement des effluents.

Le service est exploité par le Syndicat des Vernays en régie avec prestataire de service par le biais d'une Convention d'assistance technique ayant pour mission l'entretien des deux stations d'épuration ainsi que tous travaux diligentés par la Collectivité.

La gestion administrative et financière du Syndicat des Vernays est assurée par les services du pôle Administratif Intercommunal de la Co.RAL par une convention de mutualisation de Services.

Un modèle de règlement de service a été proposé au Syndicat dans le cadre de la révision du Schéma Général d'Assainissement.

Les abonnés au rôle de l'assainissement étaient au nombre de 816 en 2011 dont 370 à Cevins.

Les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont les suivants :

**■ Assainissement**

- un terme fixe de 17 €/an,
- un terme proportionnel de 0,9 €HT/m<sup>3</sup>.

**Soit un prix moyen de l'assainissement de 1,04 €HT/m<sup>3</sup>.**

Ainsi un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau par an doit s'acquitter d'une facture au titre de l'assainissement de 125 € (hors taxes et redevances).

## B - LES RESEAUX

A Cevins, ce sont au total **635 éléments** (regards, grilles, avaloirs, ...) qui ont été inventoriés sur le réseau d'un linéaire total de **13 240 ml**. Deux déversoirs d'orage ont été répertoriés (regards 618 et 594).

L'inventaire des différents réseaux par type et par nature est le suivant :

Type de réseaux	Eaux usées	Eaux pluviales	Unitaire	Total
<b>Longueur</b>	<b>5 204 ml (39,3%)</b>	<b>4 417 ml (33,4%)</b>	<b>3 619 ml (27,3%)</b>	<b>13 240 ml (100%)</b>
<b>Nombre de regards</b>	<b>225</b>	<b>101</b>	<b>116</b>	<b>442</b>
<b>Nombre de grilles</b>	<b>/</b>	<b>188</b>	<b>4</b>	<b>192</b>
<b>Nombre d'avaloirs</b>	<b>/</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'éléments</b>	<b>225</b>	<b>290</b>	<b>120</b>	<b>635</b>

Nature des réseaux	Béton	PVC	Fonte	Amiante ciment	Inconnue	Total
<b>Longueur</b>	<b>7 495 ml</b>	<b>3 513 ml</b>	<b>2 084 ml</b>	<b>145 ml</b>	<b>3 ml</b>	<b>13 240 ml</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>56,6%</b>	<b>26,5%</b>	<b>15,7%</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,02%</b>	<b>100%</b>

L'inventaire par matériau et par diamètre est le suivant :

	Matériau	Diamètre (mm)	Linéaire (ml)
<b>EAUX USEES</b>	<b>BETON</b>	Ø inconnu	92
		Ø 150	217
		Ø 200	585
	<b>FONTE</b>	Ø 125	5
		Ø 150	716
		Ø 200	290
		Ø 250	467
		Ø 300	14
	<b>PVC</b>	Ø 100	33
		Ø 160	271
		Ø 200	2511
	<b>Inconnu</b>	Ø inconnu	3
	<b>EAUX PLUVIALES</b>	<b>BETON</b>	Ø inconnu
Ø 125			26
Ø 200			1049
Ø 250			19
Ø 300			807
Ø 350			11
Ø 400			580
Ø 600			263
Ø 800			45
<b>FONTE</b>			Ø 150
		Ø 200	119
		Ø 300	229
		Ø 400	208
<b>PVC</b>		Ø 160	194
		Ø 200	327
		Ø 300	165

	Matériau	Diamètre (mm)	Linéaire (ml)
UNITAIRE	AMIANTE-CIMENT	Ø 200	37
		Ø 250	108
	BETON	Ø inconnu	42
		Ø 200	880
		Ø 250	792
		Ø 300	951
		Ø 400	424
		Ø 500	345
		Ø 600	13
	FONTE	Ø 200	15
	PVC	Ø 160	2
		Ø 200	10

## C - LE TRAITEMENT

Les effluents de Cevins sont traités à la station d'épuration du Syndicat des Vernays. Il s'agit d'un décanteur-digester de 1 950 EH datant de 1998. Le rejet se fait à l'Isère. Quelques réseaux unitaires se rejettent directement au milieu naturel (après prétraitement sommaire) dans les hameaux de Bornand, La Montaz, Les Cours, Luy de Four).

## D - LA REVISION DU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

A l'issue des différentes investigations et propositions, le choix des élus s'est porté pour la commune de Cevins sur le classement en zone d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF de Les Cours, La Montaz, Bornand et Luy de Four suivant les scénarios ci-après :

### ■ La Montaz

Les effluents sont collectés dans un réseau unitaire qui trouve son exutoire au canal des Moulins.

Il est envisagé le raccordement de la Montaz à la STEP des Vernays en conservant le réseau actuel auquel on ajoute un déversoir d'orage, en créant un réseau de transfert jusqu'à la Roche et en supprimant un bassin.

Les coûts d'investissement sont estimés à **51 150 €HT**.

Les coûts de fonctionnement sont estimés à **685 €HT/an**.

### ■ Bornand

De même qu'à la Montaz, les effluents sont collectés dans un réseau unitaire qui trouve son exutoire au ruisseau de la Ville.

Il est envisagé le raccordement de Bornand à la STEP des Vernays en conservant le réseau actuel auquel on ajoute un déversoir d'orage et en créant un réseau de transfert jusqu'à la Montaz.

Les coûts d'investissement sont estimés à **31 650 €HT**.

Les coûts de fonctionnement sont estimés à **2 615 €HT/an**.

## ■ Luy de Four

Les effluents sont collectés dans un réseau unitaire qui trouve sur exutoire au ruisseau de la Gruvaz.

Il est retenu le raccordement au réseau de Cevins via un poste de relèvement et traitement à la station intercommunale

Il est envisagé la réalisation d'un poste de relèvement à l'exutoire du réseau de Luy de Four ainsi que la réalisation d'une conduite de refoulement (470 ml) afin de conduire les effluents à la STEP intercommunale des Vernays.

Les coûts d'investissement sont estimés à **81 000 €HT**.

Les coûts de fonctionnement sont estimés à **4 205 €HT/an**.

## ■ Les Cours

Les effluents sont collectés dans un réseau unitaire avec rejet dans le canal des Moulins. En raison de la collecte de deux ruisseaux, impossibles à dévier à coût acceptable, il est difficilement envisageable de se contenter de l'installation d'un déversoir d'orage sur le réseau actuel avant raccordement à la STEP des Vernays.

Aussi, il est envisagé directement une mise en séparatif des réseaux et des branchements et le raccordement à la STEP des Vernays via le réseau du Château.

*Remarque : Il s'agit d'un réseau très profond engendrant des coûts de travaux plus importants, du fait de la nécessité de reprendre les installations intérieures de certaines habitations pour hausser les fils d'eau.*

Les coûts d'investissement sont estimés à **190 370 €HT**.

Les coûts de fonctionnement sont estimés à **1 200 €HT/an**.

## ■ Les autres secteurs

L'ensemble des autres secteurs restent sur le mode d'assainissement prévu au schéma de 1999 et ne nécessite pas de travaux :

- Les zones actuellement traitées à la STEP des Vernays restent en ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
- Le secteur des Buttets reste en ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.
- Les écarts restent en ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

De plus, le Syndicat s'engage à procéder à la notification des propriétaires concernés par la mise en conformité de leurs branchements détectés défectueux suite aux tests à la fumée, réalisés à Cevins.

## ■ A l'échelle du Syndicat des Vernays

Par ailleurs, les travaux que souhaite engager le Syndicat des Vernays sont orientés autour de deux axes principaux :

### ▪ Protection du collecteur intercommunal le long de l'Isère à l'aval du Pont de Cevins

La crue de l'Isère de mai-juin 2008 a engendré l'érosion de la berge rive gauche de l'Isère et la découverte de la conduite EU sur 80 ml ainsi que la mise à nu d'un regard (aval), la fragilisation d'un regard (amont) et du Pylône RTE.

En 2010, une intervention d'urgence a consisté à la réalisation d'une protection en enrochements appareillés et d'un remblai de matériaux meubles.

La crue de juillet 2013 a confirmé la fragilité de cette protection (enrochement sans sabot de pied, pas assez haut, remblai non protégé) qui s'est disloquée partiellement.

Un avant-projet a été réalisé par HYDROLAC en août 2013 qui prévoit :

Sur l'ensemble du linéaire (\*) :

- en partie basse (jusqu'à la cote de la crue de 2008) : protection en enrochement avec sabot de pied,
- en partie haute (jusqu'à la cote de la crue centennale voire un peu plus) : boutures de saule plantées dans le sol recouvert par un géotextile coco fixé par des agrafes,
- terminaisons amont/aval soignée.

(\*) Linéaire amont (25 ml) : depuis le débouché aval du torrent affluent rive gauche jusqu'à l'extrémité amont de la protection 2010.

Linéaire aval (90 ml) : le long de la protection 2010 (poursuivie un peu plus loin à son extrémité aval).

Les coûts d'investissement ont été estimés à **170 580 €HT**.

Remarque : Contribuant à la protection du pylône RTE, EDF devrait prendre en charge à hauteur de 35 000 € la partie amont.

*A ce jour des précisions ont été apportées quant au montant des travaux restants à la charge du Syndicat. Il serait de l'ordre de 151 500 €HT.*

### ▪ Avenir du traitement des effluents

L'unité de traitement (décanteur-digesteur) n'est pas conforme à la réglementation, bien que l'impact sur le milieu récepteur (Isère) ne soit pas significatif.

Par ailleurs, l'ouvrage accuse déjà 15 ans d'âge. Le syndicat des Vernays s'est interrogé sur le devenir de cette STEP et a retenu l'idée d'un raccordement à la STEP de la Bâthie plutôt que la réhabilitation du décanteur-digesteur ou la reconstruction à neuf d'une nouvelle STEP.

La station d'épuration de la Bâthie avait été initialement dimensionnée pour 8 000 EH.

A ce jour, elle ne traite que l'équivalent de 3000 EH et pourrait atteindre une charge de 5000 EH à terme.

Aussi, il pourrait être envisagé de traiter les effluents du Syndicat Intercommunal des Vernays à la station d'épuration de la Bâthie (2000 EH à terme).

Cela nécessiterait le remplacement des pompes du poste de relèvement actuel de Saint Paul, la création d'un second poste de refoulement en rive droite de l'Isère au niveau du lotissement Claudius Poux et la création d'une conduite de refoulement jusqu'au réseau existant de Langon.

En effet, la Bâthie est en cours de révision de son schéma et souhaite elle-même supprimer la STEP d'Arbine et raccorder ce hameau à la STEP principale de la Bâthie. Il faudrait alors prévoir une participation au surdimensionnement du PR et du refoulement de Langon et s'assurer du transit possible des effluents dans les réseaux de la Bâthie.

Les coûts d'investissement sont estimés en première approche à **430 000 €HT(\*)**.

Les coûts de fonctionnement sont estimés à **64 300 €HT/an(\*)**.

*(\*) hors surdimensionnement et participation à l'exploitation du PR et des collecteurs de Langon.*

Aucun estimatif précis n'est disponible sur le coût de ce surdimensionnement. Il a été retenu comme hypothèse dans la dernière simulation de l'analyse financière, une enveloppe de 300 000 €HT.

## ■ Analyse financière

L'analyse rétrospective et prospective réalisée par le cabinet KPMG montre que l'ensemble du programme de travaux est réalisable à l'échelle du Syndicat et représente un budget globale de 1,47 M€ HT dont le financement est assuré à 36% par fonds propres (prélèvement sur les réserves du Syndicat - fond de roulement à hauteur de 151 K€ et autofinancement dégagé sur la période à hauteur de 371 K€) et 64% par financements externes (subventions pour 375 K€ et recours à l'emprunt pour 567,5 K€).

Ce programme nécessite une évolution du tarif de la redevance sur la part variable de 0,90 € à 1,31 € avec une proposition de progression par palier soit 1,20 €/m<sup>3</sup> dès 2015 croissant de 3% par an jusqu'en 2018 où il s'établit à 1,31 €/m<sup>3</sup>.

De ce fait, l'excédent brut d'exploitation se réduit significativement en fin de période ainsi que la capacité d'autofinancement mais reste toutefois suffisante pour couvrir le remboursement de la dette.

Le résultat comptable annuel est également en baisse prévisionnelle mais reste légèrement positif en fin de période. L'endettement atteint 623 K€ en fin de période et représente près de 17 années d'autofinancement. Il pèse d'autant plus que les capacités financières du Syndicat sont plus faibles en fin de mandat (baisse de l'autofinancement).

## II - SITUATION FUTURE

La révision du Schéma Général d'Assainissement prévoit à terme, pour Cevins :

- **Pour les zones d'assainissement collectif** : le traitement des effluents à la station d'épuration de la Bâthie.
- **Pour le reste du territoire** la mise en place de filières d'assainissement non collectif.